



SOS Femmes 13



CATALOGUE FORMATION 2019

10, avenue du Prado - 13006 Marseille - 04 91 54 49 85 - pole-formation@sosfemmes.org
SIRET : 317 749 968 00036 - Code NAF : 8899B
Déclaration d'activité n° 93 13 05233 13 - Référencement Datadock

EDITO

1 femme sur 10 est victime de violences conjugales, violences physiques, mais aussi psychologiques et sexuelles.
123 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire soit une **femme tous les 3 jours**¹.

Les violences conjugales exposent aussi les enfants à des risques physiques, affectifs et moraux.

25 enfants mineurs ont été tués par l'un de leurs parents dans un contexte de violence au sein du couple¹.

A l'âge adulte, ils ont **plus de risques de reproduire les comportements violents**, que ce soit dans la position d'auteur ou de victime.

En ce qui concerne **les violences sexuelles**, on dénombre **93 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans qui déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentative de viol sur une année.

9 victimes sur 10 connaissent l'agresseur. Dans 45% des situations, l'agresseur est leur conjoint ou ex-conjoint².

SOS FEMMES 13, Une Association de terrain

- Nous accueillons les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.
2500 femmes sont accueillies tous les ans par SOS Femmes 13.
4800 enfants sont concernés.
- Nous proposons des possibilités d'hébergement (CHRS).
20 femmes et 70 enfants sont hébergés tous les ans par SOS Femmes 13.

Une équipe pluridisciplinaire est mobilisée, pour un accompagnement global des victimes et pour leur permettre d'engager un processus de reconstruction.

Notre équipe est composée de 25 salariés : psychologues, art-thérapeute, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducatrice jeunes enfants, conseillère en économie sociale et familiale, de formateurs et d'administratifs.

Depuis 1976, nous mettons notre expertise à votre disposition pour :

- Vous sensibiliser, vous former et vous accompagner.
- Vous faire connaître les mécanismes sous-jacents aux violences conjugales.
- Vous apportez les outils pour les repérer et y faire face.

Vous avez besoin d'outils ?

Nous avons un savoir-faire et un savoir-être à transmettre.

Nous proposons des sessions de formation dans nos locaux et sur site.

¹ Source Ministère de l'Intérieur - 2016

² Source Enquête « *cadre de vie et sécurité 2012-2017* » INSSE / ONDRP / SSM / SI

Toute demande sera étudiée.

Nous sommes attentifs à construire ensemble un projet adapté à votre champ d'intervention

Nos formations sont largement plébiscitées du fait qu'elles conjuguent théories, pratiques et accompagnement. Nous théorisons à partir de nos pratiques, en nous appuyant sur les travaux de la FNSF, véritable laboratoire de savoir-faire et savoir être : Universités d'automne, Recherches-actions, travail en commissions thématiques, transfert des bonnes pratiques...

Nous intervenons tout au long du parcours des victimes, nous maîtrisons donc toutes les phases d'accompagnement des victimes et de leurs enfants.

Nous nous appuyons sur une chaîne partenariale de proximité : intervention dans nos formations du Parquet, du Bureau Départemental d'Aide aux Victimes (Police Nationale), de la BPDJ (Gendarmerie).

Notre Pôle ressources garantit la continuité de l'accompagnement des professionnels.

Nous étudierons, avec vous, la formule la plus adaptée à vos besoins

NOS CONVENTIONS ET AGREMENTS

Convention Ministère de l'Intérieur FNSF

Agrément DDSC

Déclaration d'activité : enregistrée le 17 décembre 2003 sous le numéro n°93.13.05233.13 auprès du Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur

Référencement au Datadock

Notre plus-value

38 ans d'expérience dans l'accueil au quotidien des victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Des pratiques sans cesse questionnées et régulées en fonction des évolutions de la société.

Un travail en réseau avec des partenaires formés et informés.

Un travail de recherche-action permanent au sein de notre fédération.

Ils nous ont fait confiance et soutiennent nos actions



Collectivités territoriales

Les mairies d'Aubagne, Bouc-Bel-Air, Gardanne, La Ciotat, Fos sur Mer, Marseille, Aubagne, Martigues, Port de Bouc, Salon de Provence, Septèmes les Vallons, Vitrolles, Pertuis, la Communauté du Pays d'Aix.

Différents dispositifs de politique publique

FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), **ACSE** (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances), **CLSPD** (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), **CUCS** (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), **ARS** (Agence Régionale de Santé), **ASV** (Atelier Santé Ville) ...

Santé

L'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, Les hôpitaux d'Aix en Provence, Martigues, l'hôpital Européen. L'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé, les médecins libéraux). L'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

Justice

Les parquets de Marseille, d'Aix en Provence, de Toulon, d'Avignon. Le Barreau de Marseille.

Forces de l'ordre

BDAV (Bureau Départemental d'Aide aux Victimes), Police Nationale, Gendarmerie Nationale, Polices municipales.

Social

Conseil Général 13, CAF 13, ADELIES, SARA, HAS, ADN 13, FNARS, URIOPSS, ADOMA, LOGISOL, Apprentis d'Auteuil, Planning Familial, Union des centres sociaux des Bouches du Rhône.

Enseignement

IRTS (Institut Régional du Travail Social), IMF (Institut Méditerranéen de Formation), IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), ISM (Institut Supérieur Marseille) La Cadenelle, Université de maïeutique.

Contactez-nous

Nous adaptons nos contenus
à vos attentes spécifiques

CALENDRIER DE FORMATION

FORMATION DE BASE	DATES	PAGES
<p>Acquérir les connaissances fondamentales pour l'accueil des victimes de violences conjugales</p> <p>4 sessions pluridisciplinaires de 2 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 21/22 janvier 2019 ▪ 25/26 mars 2019 ▪ 17/18 juin 2019 ▪ 18/19 novembre 2019 	7

MODULES D'APPROFONDISSEMENT	DATES	PAGES
<p>Les violences conjugales et la loi, approche du Droit Pénal et du Droit Civil</p> <p>1 session sur 2 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 27/28 mai 2019 	9
<p>Conséquence des violences conjugales sur les enfants</p> <p>2 sessions sur 1 journée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 mai 2019 ▪ 5 décembre 2019 	10
<p>Auteurs de violences conjugales, connaissances fondamentales</p> <p>1 session sur 1 journée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 juin 2019 	11
<p>Genre et pratiques professionnelles</p> <p>1 session sur 1 journée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 24 octobre 2019 	12

FORMATION DE BASE

ACQUERIR LES CONNAISSANCES FONDAMENTALES POUR L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

OBJECTIFS

1. Acquérir une compréhension de la problématique et les outils de repérage.
2. Savoir se positionner face au récit de violence et face aux signes non verbalisés.
3. Apporter une réponse adaptée aux victimes et connaître les structures relais.
4. Différencier conflit, dispute et violence conjugales.

PUBLIC

Tout professionnel /bénévole en charge d'accueillir du public client ou visiteur de manière occasionnelle ou régulière.

DATES	DUREE
21/22 janvier 2019 25/26 mars 2019 17/18 juin 2019 18/19 novembre 2019	2 jours (13 heures)

TARIF

500€/stagiaire

MODULE 1 : Définir la violence conjugale. Déconstruire les stéréotypes et les idées reçues.

MODULE 2 : Comprendre les processus et mécanismes des violences conjugales. Comprendre les conséquences psychologiques et comportementales pour les femmes victimes et les enfants exposés.

MODULE 3 : Apprendre à se positionner face à une victime entre violence exprimée, violence ressentie e situations d'urgence. Concilier travail éducatif et secret professionnel.

MODULE 4 : Définir les indicateurs spécifiques pour repérer les situations non verbalisées. Aborder la question des violences entre « intrusion » et « respect de la vie privée ».

CONTENU DE LA FORMATION

Public visé par la formation et prérequis

Tout professionnel des secteurs de l'action médico-sociale, judiciaire et/ou médicale, personnel d'accueil ou administratif en charge d'accueillir et/ou de suivre les personnes victimes de violences conjugales tout au long de leur parcours.

Objectifs de la formation

- Différencier conflit et violence conjugale.
- Comprendre la problématique
- Savoir écouter et apporter l'accompagnement singulier face à son récit
- Construire des indicateurs spécifiques à sa pratique professionnelle pour repérer les situations non verbalisées
- Favoriser le partenariat institutionnel, associatif et judiciaire

Compétences visées

Savoir adapter sa posture professionnelle face à une victime de violences conjugales, maîtriser l'écoute active, éviter l'injonction, maîtriser les techniques d'entretien spécifiques. Savoir repérer les situations non verbalisées ; connaître le cadre juridique pénal, civil. Connaître le réseau partenarial et savoir orienter efficacement.

1 ^{ere} journée	Contenu	Durée
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de la structure ■ Présentation des participants et attentes quant à la formation ■ Définitions, statistiques ■ Représentations sociales de la violence conjugale ■ Notions fondamentales : ■ De la sphère privée à la sphère publique ■ Relation sujet/objet ■ Code moral/code pénal ■ Code déontologique et éthique 	3h30

Processus de la violence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Spirale de la violence, ■ Mécanismes de manipulation, transfert de culpabilité ■ Conséquences pour les victimes, pour les enfants ■ Les indicateurs pour repérer les situations non verbalisées ■ Les stratégies de contournement des victimes 	3h00
Intervenant : Éric FLORENTINO		

2 ^{eme} journée	Contenu	Durée
La loi	<p>Code de procédure pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Définition de la qualification pénale ■ Validité et parcours d'une plainte, d'une main courante ■ Missions, mandats, contrainte des services de Police ■ Cadres d'enquêtes <p>Réponse pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique pénale du Parquet ■ Opportunité des poursuites : Classement, alternative aux poursuites : stage de responsabilisation, composition pénale, jugement ■ Audiences : Protocole d'éloignement de l'auteur, condamnation, sursis, mise à l'épreuve, injonction de soin 	3h30
Intervenant : un représentant de la police ou de la gendarmerie, un magistrat (sous réserve de disponibilité)		

Pratiques professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travail sur la posture professionnelle : la notion d'injonction, la tentation de la réponse immédiate, capacité à entretenir le lien, effet miroir ■ La violence exprimée par l'usager : les effets sur le professionnel, respecter la temporalité de la victime ■ Différencier situations de crise et situations d'urgences ■ Techniques d'entretien 	3h00
Intervenant : Éric FLORENTINO		

MODULES D'APPROFONDISSEMENT

Il est très largement conseillé à toute personne souhaitant suivre un module d'approfondissement d'avoir, au préalable, suivi la formation de base

LA LOI

APPROCHE DU DROIT PENAL

OBJECTIFS

1. Acquérir des connaissances précises et approfondies sur les enjeux, les recours, et les suites données au dépôt de plainte.
2. Pouvoir expliquer la procédure pénale aux femmes victimes.
3. Savoir orienter les femmes victimes vers les acteurs de justice adéquats.

MODULE 1 : Comprendre les enjeux liés au dépôt de plainte pour les victimes de violences conjugales.

MODULE 2 : Identifier les acteurs de justice : leurs missions et leurs fonctions. Comprendre l'articulation police/justice. Aborder la prise en charge globale et juridique de la victime pendant le temps de la procédure.

MODULE 3 : Appréhender les suites au dépôt de plainte : code de procédure pénale, parcours de la plainte et peines encourues.

Interventions de la Police Nationale et du Parquet

MODULE 4 : Echanger autour de situations et envisager les recours possibles.

PUBLIC

Tout professionnel /bénévole en charge d'accueillir du public client ou visiteur de manière occasionnelle ou régulière et ayant suivi la formation de base.

DATE	DUREE
27/28 mai 2019	2 jours (13 heures)

TARIF

500€/stagiaire

APPROCHE DU DROIT CIVIL

OBJECTIFS

1. Acquérir des connaissances précises et approfondies sur les enjeux, les recours, et les suites données à une saisine.
2. Pouvoir expliquer la procédure civile et mesurer les enjeux pour les femmes victimes de violences conjugales.
3. Savoir orienter les femmes victimes vers les acteurs de justice adéquats.

MODULE 1 : Aborder le droit de la famille : les droits et les devoirs dans le cadre du mariage, du pacs et de l'union libre.

MODULE 2 : Connaître les différents domaines de compétence du Juge aux Affaires Familiales.

MODULE 3 : Connaître les différentes modalités de divorce et de séparation. Mesurer les conséquences spécifiques pour les femmes victimes de violences conjugales.

MODULE 4 : Appréhender les enjeux de la filiation en situation de violences conjugales.

CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

OBJECTIFS

1. Acquérir des connaissances spécifiques sur les conséquences de l'exposition aux violences conjugales sur les enfants.
2. Permettre un accompagnement spécifique qui tient compte de l'effet des violences conjugales sur les enfants.
3. Impulser une cohérence des pratiques en formalisant des protocoles.

MODULE 1 : Identifier les éléments de repérage de l'exposition aux violences conjugales sur la santé, le développement cognitif et le développement social des enfants.

MODULE 2 : Développer des savoir-être dans les postures et positionnements professionnels avec les enfants et leurs parents.

MODULE 3 : Développer des savoir-faire qui permettent l'accompagnement, le soutien à la parentalité et aux fratries.

MODULE 4 : Les dispositifs de protection au regard des besoins fondamentaux des enfants. La notion de danger.

PUBLIC

Acteurs de justice, acteurs de droit commun, PMI, MDS, Police, Gendarmerie, Education Nationale, animateurs socio culturels...

DATES	DUREE
16 mai 2019 5 décembre 2019	1 jour (6,5 heures)

TARIF

250€/stagiaire

LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

OBJECTIFS

1. Mieux comprendre et évaluer les problématiques individuelles des auteurs de violence.
2. Développer sa posture professionnelle.
3. Connaître les relais possibles pour orienter.

MODULE 1 : Connaître les données sociologiques et psychologiques sur les auteurs de violences conjugales. Comprendre les enjeux liés à leur personnalité, au contexte et aux facteurs déclenchant de la violence.

MODULE 2 : Appréhender le positionnement des auteurs face à la loi et à la justice.

MODULE 3 : Comprendre la question des pères auteurs de violence entre conjugalité et parentalité. Dépasser les idées reçues : mauvais mari, bon père ?

MODULE 4 : Prises en charge socio-éducatives, thérapeutiques, dans le champ de la récidive, entre prévention et répression.

PUBLIC

Travailleurs sociaux, collectivités territoriales...

DATE	DUREE
13 juin 2019	1 jour (6,5 heures)

TARIF

250€/stagiaire

GENRE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS

1. Repérer les représentations sociales sexuées qui impactent le travail social et nos pratiques professionnelles.
2. Mettre ces représentations en « travail » pour ne pas les « subir »
3. Réfléchir à des modes d'intervention prenant en considération la question du Genre pour éviter les reproductions.

MODULE 1 : Représentations sociales, stéréotypes de genre ; l'exemple de la sphère publique/sphère privée. Les « droits et prérogatives » qui en découlent et le niveau de responsabilité attribué selon le genre.

MODULE 2 : Travail social, un métier féminin ? La question des pratiques normatives, de quelles normes parle-t-on ? sociales ? quelle place occupe le genre dans ces « normes » ?

MODULE 3 : La parentalité, les postures éducatives, l'autorité, l'insertion socio-professionnelle etc...ces domaines et les objectifs poursuivis sont-ils exempts de représentations sexuées ?

PUBLIC

Travailleurs sociaux

DATE	DUREE
24 octobre 2019	1 jour (6,5 heures)

TARIF

250€/stagiaire

CONTACTS

Formateurs : Éric FLORENTINO
Carine CREPIN

04 91 54 49 85 / pole-formation@sosfemmes.org

Assistante administrative : Isabelle POINT

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nous adresser, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, la fiche d'inscription remplie et signée par l'employeur. L'inscription n'est définitive qu'à réception du règlement et après acceptation de SOS Femmes 13.

A réception du bulletin d'inscription SOS Femmes 13 vous adresse :

- Une confirmation d'inscription
- Une convention de formation en double exemplaire dont un exemplaire doit nous être retournée signée

CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre de SOS Femmes 13.

Les prix indiqués sont exprimés TTC et s'entendent pour l'année civile en cours.

Ils comprennent uniquement les frais directs des stages à l'exclusion des frais de déplacements, de séjour et de restauration.

Aucun abattement de prix n'est consenti en cas d'absence à une partie de la formation.

Tout stage commencé est dû.

CONDITIONS D'ANNULATION

1/ Annulation par le stagiaire :

L'annulation doit être notifiée par écrit et être reçue au plus tard 7 jours ouvrables avant la formation. Passé ce délai, SOS Femmes 13 se réserve le droit de facturer des frais de gestion de dossier.

2/ Annulation par SOS Femmes 13 :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, donc préjudiciable à la qualité et à la pédagogie du stage, SOS FEMMES 13 se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

SOS FEMMES 13 procède alors au remboursement du paiement de la formation. Aucune indemnité ne sera versée au stagiaire.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des outils et prestations de SOS Femmes 13, ainsi que les informations diffusées à l'occasion de manifestations sont limitées aux seuls usages privés du stagiaire. Toute reproduction même partielle est interdite.

A l'issue du stage sont systématiquement délivrées au stagiaire :

- Une attestation de formation
- Une feuille d'émargement pour le participant et une facture acquittée, tenant lieu de justificatif au titre de la formation professionnelle continue



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

Par courrier :
SOS Femmes 13 - Pôle Formation
10, avenue du Prado
13006 Marseille

Par courriel :
pole-formation@sosfemmes.org

FORMATION

Intitulé de la formation : _____

Date : _____

Coût : _____

STAGIAIRE

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____

Mail : _____

VOTRE ORGANISME

(si les frais sont pris en charge par l'organisme et non par le stagiaire)

Nom de la Structure : _____

Nom du Responsable : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Mail : _____

Avez-vous déjà participé à une formation SOS Femmes 13 : OUI NON

Si OUI, laquelle :

Intitulé : _____

Date : _____

Nom du Formateur : _____

Fait à :

Le :

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur
Cachet de l'organisme